



Cannabis

et cancer



Points essentiels à retenir :

- Le cannabis n'est généralement pas recommandé pour traiter les problèmes de santé. Le cannabis ne traite pas le cancer et ne réduit pas le risque de développer un cancer.
- Au Canada, il existe deux médicaments sur ordonnance qui contiennent des produits chimiques présents dans le cannabis, appelés des cannabinoïdes. Dans certains cas, ils peuvent aider à soulager les symptômes du cancer, ainsi que les effets secondaires du traitement du cancer, lorsque les autres traitements recommandés ne font pas effet.
- Le cannabis, qu'il soit consommé sous forme de fumée ou de vapeur, peut entraîner des problèmes respiratoires et pulmonaires. Le cannabis peut également entraîner des problèmes cardiaques ainsi que des problèmes de santé mentale.
- On a besoin d'approfondir les recherches pour savoir si le cannabis ou la fumée de cannabis peuvent causer le cancer.
- La meilleure façon de protéger votre santé des effets néfastes du cannabis, c'est de ne pas en consommer.

Le cannabis, qu'est-ce c'est?

- Le cannabis (aussi appelé marijuana, pot ou herbe) est un type de plante.
- Le cannabis se présente sous différentes formes et se consomme de différentes façons. Il est notamment possible :
 - de fumer ses fleurs, feuilles, tiges ou graines séchées.
 - d'inhaler du cannabis avec un vaporisateur ou un produit de vapotage, comme une cigarette électronique.
 - de manger de la nourriture ou de boire du thé à base de cannabis.
 - de mettre des huiles et des capsules de cannabis sous la langue ou de les avaler.

Les cannabinoïdes, qu'est-ce que c'est?

- Les cannabinoïdes sont les produits chimiques présents dans le cannabis qui produisent des effets sur votre cerveau et votre corps.
- Les deux principaux cannabinoïdes sont :
 - **Le THC** (tétrahydrocannabinol), un médicament qui modifie l'état d'esprit et la manière dont le cerveau fonctionne. Le THC peut produire un effet d'euphorie, et peut notamment vous procurer un sentiment de joie pendant une courte période. Le THC peut entraîner d'autres sentiments inattendus ou indésirables.
 - **Le CBD** (cannabidiol), un médicament qui ne produit aucun effet d'euphorie.
- Les cannabinoïdes thérapeutiques sont des médicaments sur ordonnance qui contiennent certains des produits chimiques présents dans le cannabis.



Renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre infirmier praticien concernant les effets néfastes et les bienfaits potentiels de la consommation du cannabis à des fins médicales.

Le cannabis peut-il aider à atténuer les symptômes du cancer et les effets secondaires du traitement du cancer?

- Le cannabis et les cannabinoïdes ne sont pas les premières solutions recommandées pour traiter la plupart des problèmes de santé, y compris les symptômes du cancer et les effets secondaires du traitement du cancer.
- Si les autres solutions recommandées ne fonctionnent pas, certains cannabinoïdes thérapeutiques peuvent aider à atténuer les effets secondaires du traitement du cancer suivants :
 - la douleur chez les personnes qui reçoivent des soins palliatifs (un type de soins pour améliorer le confort d'une personne malade).
 - la douleur causée par la lésion d'un nerf ou d'autres problèmes liés au système nerveux.
 - la nausée (envie de vomir) et les vomissements dus à la chimiothérapie.
- Les recherches ne sont pas suffisantes pour savoir si le cannabis et les cannabinoïdes thérapeutiques peuvent aider à soulager les symptômes du cancer et les effets secondaires du traitement du cancer, comme la perte d'appétit.



Les effets néfastes de la consommation de cannabis

La meilleure façon de protéger votre santé des effets néfastes du cannabis, c'est de ne pas en consommer. La consommation de cannabis peut augmenter le risque des effets néfastes à court et à long termes suivants.

Effets néfastes à court terme :

- Des problèmes de santé mentale, comme l'anxiété ou la paranoïa (par exemple, avoir l'impression que quelqu'un essaye de vous faire du mal, alors que ce n'est pas son intention).
- Un rythme cardiaque plus élevé (cœur qui bat plus vite) qu'à la normale.
- Une capacité de réflexion affaiblie (problèmes de concentration), des mouvements du corps plus lents et des réactions moins rapides aux choses qui vous entourent, ce qui implique que vous risquez de ne pas pouvoir conduire, ni utiliser d'autres machines en toute sécurité.

Les effets néfastes à long terme (qui se développent avec le temps à cause d'une consommation régulière pendant des semaines, des mois ou des années) :

- Des difficultés respiratoires et une toux qui dure longtemps ou ne disparaît pas (si le cannabis est fumé ou vapoté).
- Des problèmes de santé mentale, comme la schizophrénie et la psychose, qui sont des maladies mentales déconnectant les individus de la réalité. Vous risquez davantage de développer ces maladies mentales si vous commencez à consommer du cannabis avant 25 ans.
- Une dépendance au cannabis (sentiment de ne pas pouvoir arrêter de consommer du cannabis).
- Des vomissements réguliers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les effets néfastes de la consommation de cannabis, consultez la page Web du gouvernement de l'Ontario, « [Effets du cannabis sur la santé](#) ».



La loi et le cannabis

- En Ontario, il est légal (autorisé par la loi) pour les personnes âgées de 19 ans et plus d'acheter du cannabis auprès d'un fournisseur autorisé et d'en consommer.
- Il n'est pas légal de conduire sous l'influence du cannabis.
- Il n'est pas légal de faire passer du cannabis à la frontière canadienne.

Cannabis thérapeutique :

- Le gouvernement du Canada dispose d'un système pour les personnes qui consomment du cannabis pour traiter certains problèmes de santé. Pour en savoir plus, consultez la page Web du gouvernement du Canada, « [Accès à du cannabis à des fins médicales](#) ».
- Vous aurez besoin d'un document médical, comme une ordonnance, de votre médecin ou infirmier praticien pour obtenir du cannabis thérapeutique.

Pour en savoir plus sur le cannabis et le cancer

- Le site Web du gouvernement de l'Ontario : ontario.ca/fr/page/cannabis
- Le site Web du gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis.html
- Les Recommandations pour l'usage du cannabis à moindre risque du Canada : camh.ca/-/media/files/lrcug_professional-pdf

Cette fiche d'information a été créée en mars 2020 et mise à jour en janvier 2023. Pour tout commentaire, veuillez communiquer avec l'Unité de la santé de la population et de la prévention de Santé Ontario (Action Cancer Ontario) à l'adresse suivante : cancerprevention@ontariohealth.ca.

Remerciements :

Nous tenons à remercier tout particulièrement les conseillers des patients et des familles, ainsi que les réviseurs spécialisés qui ont travaillé sur ce guide.

Avis de non-responsabilité :

L'information contenue dans le présent document doit être utilisée à titre informatif uniquement et n'a pas pour but de constituer, ni de remplacer un avis médical. Ce guide ne contient pas toute l'information sur le cannabis et le cancer. N'agissez pas ou ne vous appuyez pas sur ces renseignements sans demander l'avis d'un médecin qualifié ou d'un autre fournisseur de soins de santé. Si vous avez des questions ou des commentaires, parlez-en toujours à votre équipe de soins de santé.

Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible?

1-877-280-8538, TTY 1-800-855-0511, info@ontariohealth.ca PH145